



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} Juin 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 27 mai 2010, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 1^{er} juin 2010 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 17

M. Gérard ZIPPERT, maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints,
MMES et MM. Romain BURRUS, Philippe SCHUHLER, Sébastien ROSSI, Annie MICHEL, Etienne ADLOFF, Jean-Marie GLEITZ, Anne-Marie BELENFANT, Maximilien ZAEPFFEL (à compter du point 12), Pierre-Nicolas MERSIOL, Olivier KEMPF, Pierre LEVYCKYJ, Myriam WINKLER,

Absents excusés : 2

M. Guy JACOB, qui donne procuration à M. Etienne ADLOFF,
Mme Corine HOFF, qui donne procuration à Mme Anne-Marie BELENFANT,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christiane SCHEPPLER

Assistant délégué au secrétariat : Maurice SCHALCK

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2010.	2
2	Demande au Département d'octroi d'une avance remboursable pour l'aménagement de la zone artisanale du Wasen.	2
3	Prolongation du contrat d'affermage pour la gestion du camping municipal.	2
4	Réservation des lots 9 et 10 de la zone artisanale du Wasen.	2
5	Vente du lot n° 2 de la zone artisanale du Wasen.	2
6	Trop perçu de taxe professionnelle en 2008 et 2009 - Reversement et décision modificative du budget.	3
7	Ecole de musique communale - Tarifs 2010/2011.	3
8	Travaux de voirie 2010 : choix du maître d'œuvre.	4
9	Acquisition d'une armoire électrique pour les branchements provisoires à la salle multifonctionnelle.	4
10	Subvention pour ravalement de façades.	4
11	Subvention aux écoles maternelle et élémentaire pour la location d'un chapiteau dans le cadre de la fête de fin d'année.	4
12	Déclassement partiel du chemin du Neudorfweg.	5
13	Vote des taux d'imposition 2010 - Modificatif à la délibération.	5
14	Divers.	5

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2010.

Joint à l'invitation à la présente séance, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 Demande au Département d'octroi d'une avance remboursable pour l'aménagement de la zone artisanale du Wasen.

Le Département a supprimé à compter du 1^{er} janvier 2008 la subvention qu'il accordait à l'aménagement de zones artisanales dans les communes du périmètre du massif vosgien. Cette subvention a été remplacée par une avance remboursable sur une durée maximale de 5 ans à compter de l'année du premier paiement de la taxe professionnelle ou de son critère fiscal de remplacement. Cette avance est limitée à 30 % d'un montant de 2 000 € l'are pour une surface maximale de 300 ares. Ainsi la zone artisanale peut bénéficier d'une avance remboursable à hauteur de 180 000 € ; il est proposé de demander cette aide.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

sollicite auprès du Conseil Général le montant maximal d'avance remboursable dont l'aménagement de la zone artisanale du Wasen peut bénéficier et décide d'un remboursement de cette avance sur une durée de 5 ans.

Le Maire est autorisé à signer toute pièce nécessaire à la conclusion et à l'application de la convention à intervenir avec le Département.

3 Prolongation du contrat d'affermage pour la gestion du camping municipal.

Compte tenu des aménagements qu'elle réalise, la SA Camping de l'Ours sollicite la prolongation du contrat d'affermage pour la gestion du camping municipal de un à trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le contrat d'affermage 23 mars 2010,

Vu l'accord de la Commission Administrative,

accepte à l'unanimité de porter la durée du contrat d'affermage pour la gestion du camping municipal passé le 23 mars 2010 entre la Commune et la SA Camping de l'Ours à trois ans, soit du 1^{er} mars 2010 jusqu'au 28 février 2013, et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat y relatif.

Le Conseil souhaite toutefois que soit assuré un meilleur entretien de l'aire de camping, ainsi qu'il en incombe au fermier aux termes des articles 14 et 14.1, chapitre 4, du contrat.

4 Réservation des lots 9 et 10 de la zone artisanale du Wasen.

M. Claude HAULLER quitte la salle.

Par courrier du 15/05/2010 la SàRL Claude & Louis HAULER confirme sa volonté d'acquérir les lots n° 9 et 10 de la zone d'activité du Wasen. Le Conseil est appelé à valider la réservation des deux lots à cette entreprise.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de réserver les lots n° 9 et 10 de la zone d'activité du Wasen à la SàRL Claude & Louis HAULLER de Dambach-la-Ville.

5 Vente du lot n° 2 de la zone artisanale du Wasen.

Le Conseil Municipal, sur le rapport du 1^{er} Adjoint au Maire et après en avoir délibéré,

Vu la demande ferme en date du 15 mai 2010 de la part de l'intéressé,

Décide à l'unanimité de vendre, au prix de 2 400 (deux mille quatre cents) euros hors taxe, à M. Servais BURRUS, domicilié 35, rue du Maréchal Foch à Dambach-la-Ville, le lot n° 2 de la zone artisanale du Wasen, lot cadastré section 8, parcelle n° 293/224, d'une contenance de 25,98 ares.

Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir.

6 Trop perçu de taxe professionnelle en 2008 et 2009 - Reversement et décision modificative du budget.

A la suite d'une erreur d'enregistrement du Cadastre, les entreprises installées sur la plate-forme départementale ont été soumises en 2008 et 2009 à la taxe professionnelle au taux de la Commune, soit respectivement 10,74 % et à 11,06 %, au lieu d'être imposées à la taxe professionnelle de zone de la Communauté de Communes au taux de 9,10 % pour les deux années. De plus le produit en a été versé à la Commune.

Après concertation, la Communauté de Communes, le Service de la Fiscalité Directe des Impôts et la Commune sont convenus d'un reversement de la Commune de Dambach-la-Ville à la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg de la somme de 65 614 (soixante cinq mille six cent quatorze) euros, représentant l'équivalent du produit total de la taxe professionnelle de zone que la Communauté de Communes aurait du percevoir en 2008 (20 491 €) et 2009 (45 123 €) en lieu et place de la Commune.

Afin de pouvoir reverser cette somme à l'intercommunalité, le Conseil est appelé à confirmer l'accord intervenu entre les parties et à voter la modification budgétaire subséquente.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le reversement à la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg du trop-perçu de taxe professionnelle en 2008 et 2009 à hauteur de la somme de 65 614 euros ;
- décide d'imputer la dépense au compte 6718 (autres charges exceptionnelles sur opération de gestion) de la section de fonctionnement du budget principal 2010 ;
- vote à cet effet la modification des crédits au budget principal qui suit :

	Compte	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	6718	+ 65 614,-	
Section de fonctionnement	023	- 65 614,-	
Section d'investissement	021		- 65 614,-
Section d'investissement	1641		- 65 614,-

7 Ecole de musique communale - Tarifs 2010/2011.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

- o décide de reconduire pour l'année scolaire 2010/2011 les tarifs de l'école de musique communale appliqués pour l'année scolaire 2009/2010, à l'exception d'une minoration du tarif de l'éveil musical, à savoir :

♣	Une cotisation annuelle obligatoire de 15 € par élève (droits d'inscription, frais de gestion et photocopies...)		
♣	Un écolage trimestriel aux tarifs de :		
	1 ^{er} enfant 1 ^{ère} activité	2 ^{ème} enfant 2 ^{ème} activité	3 ^{ème} enfant 3 ^{ème} activité
EVEIL MUSICAL (5 à 7 ans) (sans distinction de membres extérieurs)	30,00 €	27,00 €	25,00 €
PERCUSSIONS AFRICAINES (membres extérieurs)	80,20 € 95,50 €	74,10 € 88,20 €	68,00 € 83,00 €
FORMATION MUSICALE (membres extérieurs)	80,20 € 95,50 €	74,10 € 88,20 €	68,00 € 83,00 €
FORMATION INSTRUMENTALE (membres extérieurs)	134,00 € 166,00 €	123,00 € 152,30 €	113,00 € 141,80 €
ORCHESTRE JUNIOR et ENSEMBLES MUSICAUX		Gratuit	

8 Travaux de voirie 2010 : choix du maître d'œuvre.

Deux bureaux ont répondu à la consultation du 22 mars 2010 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie au titre de l'année budgétaire 2010. Il s'agit de la S.A. BEREST à Illkirch pour un montant forfaitaire de 5 000 (cinq mille) euros H.T., et d'O.T.E. Ingénierie à un taux de rémunération de 6 % du montant des travaux. La Commission Administrative propose de retenir la société BEREST dans la mesure où les deux bureaux d'étude acceptent d'inclure dans leur maîtrise d'œuvre le renouvellement des luminaires de l'éclairage public dans les voiries réfectionnées.

Décision du Conseil : Proposition adoptée à l'unanimité. Le Maire est autorisé à signer le contrat de maîtrise d'œuvre de suite.

9 Acquisition d'une armoire électrique pour les branchements provisoires à la salle multifonctionnelle.

M. Hauler, 1^{er} Adjoint, expose aux conseillers l'utilité de disposer d'une armoire communale de distribution électrique avec prises près du hall de sports dans la rue du Stade, notamment l'autonomie qui en résulterait pour la fourniture d'énergie lors de la tenue de manifestations dans et en dehors de la salle multifonctionnelle.

En vue de l'acquisition d'une telle armoire il soumet aux conseillers les devis de trois fournisseurs différents, dont le mieux disant est l'entreprise C.R.E.S.A. à Eichhoffen. Celle-ci a fait une offre pour la fourniture et l'installation de l'équipement au prix de 4 601,22 € TTC, offre qu'il est proposée de retenir.

Décision du Conseil : proposition adoptée à l'unanimité.

10 Subvention pour ravalement de façades.

Après instruction par le service technique et vu l'avis favorable de la Commission Administrative réunie le 25 mai 2010,

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour le ravalement de façades :

- 248,- (deux cent quarante huit) euros à M.Cyrille LINARD pour son immeuble d'habitation situé 52, rue du Mal Foch,
- 992,63 (neuf cent quatre-vingt-douze euros et soixante-trois centimes) à M. Robert SCHILT pour son immeuble d'habitation situé 16, rue des Vosges
- 577,50 (cinq cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes) à M. et Mme WILHELM-LAUNEY Laurent et Claire, domiciliés 14, rue de la Libération à Villé, pour leur immeuble situé 3, rue de Dieffenthal à Dambach-la-Ville,
- 666,50 (six cent soixante-six euros et cinquante centimes) à M. Michel REIBEL pour son immeuble d'habitation situé 7, rue des Tonneliers.

La dépense est imputée au 6574 du budget de fonctionnement.

11 Subvention aux écoles maternelle et élémentaire pour la location d'un chapiteau dans le cadre de la fête de fin d'année

Les écoles maternelle et élémentaire sollicitent une subvention communale en aide à la location d'un chapiteau pour l'organisation de la fête scolaire de fin d'année. Cette manifestation, prévue le 11 juin 2010, aura cette année une ampleur particulière dans la mesure où elle se fera comme une kermesse d'antan en impliquant également les grands-parents et les habitants du village. La location d'un grand chapiteau auprès de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg s'élève à 150 €.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une aide de 150 € aux écoles maternelle et élémentaire pour l'organisation de la fête scolaire de fin d'année 2010. Cette somme est imputée au compte 6574 et versée à l'O.C.C.E.67.

12 Déclassement partiel du chemin du Neudorfweg.

Vu la délibération du 19 janvier 2010 décidant le lancement d'une enquête publique pour le déclassement partiel du chemin du « Neudorfweg » ;

Vu que cette enquête s'est déroulée du 24 mars au 10 avril 2010 inclus ;

Vu qu'une copie intégrale du rapport du commissaire enquêteur a été remis à tous les conseillers au moins quinze jours avant la présente séance ;

Vu la longue discussion qui s'est instaurée et suite à laquelle les conseillers ont estimé par 14 voix pour être en mesure de se prononcer sur la demande des établissements Hauller, sans avoir à ajourner la point ;

Vu qu'à la demande du Maire, des Adjoints et de certains conseillers le Conseil décide à l'unanimité de siéger pour ce point à huis clos ;

Qu'en outre il est décidé à l'unanimité de voter par bulletin secret ;

Après délibération, le Conseil décide de suivre l'avis émis par le commissaire enquêteur de ne pas déclasser le chemin du Neudorfweg, par 14 voix Contre le déclassement, 3 voix Pour, un bulletin blanc et un bulletin nul.

13 Vote des taux d'imposition 2010 - Modificatif à la délibération.

Le Conseil est informé qu'il y a lieu de rectifier la délibération du 9 mars 2010 relative au vote des taux d'imposition et à l'adoption du budget primitif 2010. En effet cette délibération fait encore mention de la taxe professionnelle alors qu'elle a été supprimée au 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil prend acte et dit que le taux de 11,39 % adopté dans la délibération susvisée vaut pour le nouveau taux de cotisation foncière des entreprises.

14 Divers.

a) DIA : La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des transactions immobilières suivantes :

- vente par M. HEITZ Jean-Michel de la maison d'habitation située 18, rue de l'Eglise à M. Ludovic BRISE, domicilié à Andlau,
- vente par la SCI DORLAN, Nathalie CHAMPAGNE gérant, de la propriété située 4, route du Vin,
- vente par les consorts LOOS à la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg de terrains rentrant dans l'assiette de la 2^e tranche de la plate-forme départementale, d'une superficie totale de 13 ha 18 a 37 ca.

b) Transformation de la GAEC Kempf en EARL Kempf : Cette transformation a été notifiée à la Commune par courrier recommandé du 13 avril 2010, tel que prévu par le Code Rural. Le Conseil en prend acte et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la prise en compte du changement de statut de l'exploitation agricole de M. Philippe KEMPF à Ebersheim au titre des parcelles communales qui lui sont louées.

c) Cityparc : Constatant que le cityparc est régulièrement fréquenté par des familles avec enfants, il a été décidé d'y mettre en place près de la tyrolienne une table pique-nique avec deux bancs, vissés au sol.

d) Aire de jeux près de la tour d'Ebersheim : Trois versions sont présentées par Mme Scheppler. La version retenue ne nécessite pas de sol coulé, car elle est considérée comme parcours de santé. Y sera éventuellement rajouté un petit toboggan. Il reste à finaliser le devis, lequel s'élève à 15 500 € TTC.

e) Contrat territorial de la jeunesse : Mme Scheppler rend compte de l'action engagée au sein de la Communauté de Communes. Le Conseil Général a fait de la jeunesse une priorité et entend mener une politique transversale dans ce domaine. Il s'agit de passer d'un engagement essentiellement porté sur l'animation à une politique qui associe les jeunes eux-mêmes à son élaboration et sa mise en œuvre au travers d'une réflexion menée avec tous les partenaires qui entourent la jeunesse : services sociaux, Pôle Emploi, collectivités, etc. A cette fin sont organisées des réunions d'information à l'intention des élus locaux. Celle concernant Dambach-la-Ville aura lieu le 15 juin 2010. Les conseillers sont tous invités à y participer, Mme Scheppler insistant sur

l'importance de leur présence car il s'agit de définir la volonté future affichée envers la jeunesse. Il appartiendra aux Communautés de Communes de valider les axes prioritaires, lesquels conditionneront à l'avenir les subventions qui pourront être accordées par le Conseil Général. Est concernée par ces actions la tranche d'âge des 10-25 ans (au lieu des 12-18 ans précédemment).

f) Additif à la charte « Eco Collectivités » : Cet additif, signé lors de la journée des élus du SMICTOM le 29/05/10, apporte quelques modifications au règlement de la charte « Eco Collectivités » 2006-2009. Y est stipulé en particulier que le label est accordé pour une année et qu'il sera revu tous les ans. De plus les collectivités s'engagent à réaliser au moins un éco-geste supplémentaire d'une année à l'autre.

g) Désherbage : M. Hauller fait part de la nécessité de procéder à du désherbage chimique dans les artères principales (rue du Maréchal Foch et Route des Vins) de la commune. En effet, à maints endroits de ces voies le simple nettoyage manuel ne permet pas d'obtenir un désherbage satisfaisant, notamment lorsqu'il y a des joints terreux. Par ailleurs, l'utilisation d'une brosse mécanique tractée exigerait l'acquisition d'un matériel coûteux, investissement que la Commune n'a pas l'intention de réaliser à ce jour.

La séance est levée à 22H10.

La secrétaire de séance,
Christiane SCHEPPLER

Le président de séance,
Gérard ZIPPERT :